

# Transports scolaires



## Les parents :

- Prennent les dispositions nécessaires afin que leur-s enfant-s arrive-nt, quelques minutes avant l'horaire indiqué, à l'arrêt du bus.
- Veillent à ce que leur-s enfant-s se comportent correctement sur le chemin de l'arrêt du bus et dans le véhicule.
- Ne sont pas autorisés à monter dans le bus.
- Utilisent l'adresse Email [transports@enfance-jeunesse.ch](mailto:transports@enfance-jeunesse.ch) pour signaler, à la commission des transports, un problème ou poser une question.
- Expliquent à leur-s enfant-s le sens des engagements mentionnés au premier chapitre de cette charte, et se portent garants de leur compréhension et accord.

## La commission des transports :

En font partie des représentants de Enfance & Jeunesse.

- Organise les transports scolaires.
- Délivre, gratuitement, un titre de transport aux élèves.
- Collabore avec les entreprises de transports et les accompagnateurs-trices.
- Définit la charte et la publie sur le site internet d'Enfance et Jeunesse.
- Entretient la communication avec les parents en répondant, notamment, aux courriels adressés à l'adresse [transports@enfance-jeunesse.ch](mailto:transports@enfance-jeunesse.ch)
- Etablit une charte avec les conducteurs-trices et veille au respect de celle-ci.
- En cas de problème grave lié aux agissements d'un jeune, la commission peut sanctionner par un avertissement, voire une exclusion des transports scolaires.

## Bases légales :

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Enfance et Jeunesse Association intercommunale de Rolle et environs

Règlement sur les transports scolaires disponible sur les sites internet:

- [www.enfance-jeunesse.ch](http://www.enfance-jeunesse.ch)

- [www.eps-rolle.ch](http://www.eps-rolle.ch)

# Charte

## Pour les élèves utilisant les transports publics ou leurs doublures :

- J'attends l'arrivée et l'immobilisation du bus derrière la ligne de sécurité avant d'y monter sans bousculade. Je salue et respecte le-la conducteur-trice.
- Je voyage avec mon titre de transport sur moi.
- Je respecte les autres passagers qui ont droit, tout comme moi, à un transport de qualité et n'occupe pas de siège avec mes affaires.
- Ma trottinette, ou mon skate, doivent être rangés sous le siège.
- Je respecte le matériel, les aribus et, par conséquent, je n'y appose pas de graffitis, de gravures, de brûlures, de déchirures, ni autres traces indésirables de mon passage.
- J'ai droit à un bus propre et je ne le salis pas délibérément.
- Je ne mets pas les pieds sur les sièges.
- Le véhicule est la propriété du transporteur et je suis conscient qu'en y commentant des dégâts ou déprédations, je risque une accusation de vandalisme, ce qui peut m'amener devant le Tribunal des mineurs.
- Comme dans le cadre de l'école et de mes autres activités, je n'ai pas le droit d'avoir en ma possession des armes, des cigarettes, de l'alcool et toutes autres substances ou objets illégaux.
- Pour des raisons de sécurité, je m'engage à ne pas utiliser des objets tels que ciseaux, cutters, sARBACANES, pétards, allumettes ou briquets, etc.... Je suis assez grand pour savoir quel objet peut être dangereux dans un véhicule au milieu d'autres passagers.
- Je me conforme aux instructions des conducteurs-trices et des accompagnateurs-trices.

## L'accompagnateur-trice socioculturel-le du Sésame pour les transports scolaires

- Accompagne les jeunes dans le bus, afin de créer une relation de confiance et de s'assurer du bon respect des règles et du comportement adéquat des élèves.
- Accueille les jeunes lors de certaines attentes aux arrêts de bus. Il-elle peut aussi être présent-e lors des déplacements entre l'école et les arrêts de bus.
- Assure un tournus dans les bus du réseau de l'établissement scolaire.
- Intensifie sa présence dans certains bus, si la situation le demande.
- Contacte les parents et si besoin les convoque avec leur enfant, si ce dernier met, par son attitude, en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles. Le jeune risque des sanctions, dont l'exclusion définitive, et dans les cas les plus graves, le dépôt d'une plainte au Tribunal des mineurs.
- Collabore avec la commission des transports, les conducteurs-trices et les patrouilleurs-euses scolaires.
- Reste disponible auprès des jeunes pour dialoguer et pour informer la commission des transports des difficultés rencontrées par les jeunes.

**La commission des transports**

Email : [transports@enfance-jeunesse.ch](mailto:transports@enfance-jeunesse.ch)

